

En plein milieu de la crise du Covid, la direction de l'Insee s'enorgueillit d'avoir si bien mesuré les dégâts. Plus vite que les autres instituts européens, et avec de nouvelles sources, l'Insee a rapidement diffusé le nombre de décès, anticipé les pertes économiques, observé les déplacements de population. En matière de PIB, politiques et médias ont eu les yeux rivés sur les annonces de l'Institut : la croissance tombe à -8,3 % en 2020. Les décès s'accumulent, les travailleurs et travailleuses voient leurs revenus s'amoinrir, et parfois perdent leur travail. Certain-es souffrent de l'enfermement et de l'absence de vie sociale tandis que d'autres sont contraint-es de se rendre au travail la peur au ventre. L'économie est en chute libre. Et pourtant, les milliardaires continuent de s'enrichir, les dividendes sont versés aux actionnaires et [les inégalités se creusent](#). Maints discours politiques nous promettaient que croissance vaut amélioration des conditions de vie ; la crise sanitaire a plutôt révélé la dégradation de notre système de santé, de notre système social et la mise en danger de notre modèle de répartition malgré des décennies de croissance.

« L'économie ne doit ni s'arrêter, ni s'effondrer ! » [déclare notre président le 28 octobre](#). Il nous apprend au passage que l'économie ne peut être opposée à la santé. Pourtant cette injonction parle de protéger l'économie mais pas la santé : consommez, travaillez, et ce, quel que soit le secteur. Chacun-e se doit de bien rester à sa place, toujours sous la tutelle « bienveillante » de son employeur ou employeuse dont le télétravail reste en pratique à l'entière discrétion, même au pic de l'épidémie. Et dans l'immense majorité des cas, l'agent supporte seul le surcoût du télétravail. C'est encore l'employeur ou l'employeuse qui détient le pouvoir de fournir les attestations de déplacement professionnel, décidant ainsi de l'organisation de nos vies d'une façon bien plus brutale qu'auparavant. Ce maintien de l'ordre productif se double d'un maintien de l'ordre policier par le contrôle des déplacements. Certain-es d'entre nous auront peut-être découvert à cette occasion ce qu'est la peur de l'arbitraire policier. Le besoin de fournir une attestation exclut d'autant plus les personnes précaires, « marginales », privées de travail ou d'un toit et pour qui il est bien plus difficile de se justifier ou de produire une quelconque attestation.

Aujourd'hui le confinement, de nouveau à l'ordre du jour, est redouté par une grande partie de la population. Ces craintes sont bien compréhensibles : au-delà de l'impact psychologique de l'isolement social, c'est très concrètement la vie économique des personnes précaires qui est mise en péril. Il n'est pas possible de « vivre » du chômage partiel, d'un bas salaire, d'un RSA ou parfois d'aucun revenu. Ces personnes précaires sont les victimes permanentes d'un modèle économique et social, et non pas les victimes conjoncturelles d'une simple économie en crise.

C'est cette précarité et le système qui la crée et s'en alimente que nous ne devons plus accepter. Lors des crises et en dehors des crises personne ne doit se retrouver sans un revenu permettant de vivre décemment. Exigeons d'ores et déjà [un RSA inconditionnel](#) à un montant décent et la fin de la casse de notre système de santé.

L'arrivée du forfait mobilité durable à l'Insee

Le 9 mai 2020 a été promulgué [le décret n°2020-543](#) concernant la mise en place du dispositif forfait mobilité durable. Il s'agit de la prise en charge par l'employeur d'une partie des frais occasionnés par l'usage d'un vélo personnel

pour ses trajets domicile-travail (il ne s'agit donc pas ici de frais de type abonnement Vélib', lesquels donnaient déjà lieu à possible participation de l'employeur).

Ouf enfin ! Ça commençait à tenir du serpent de mer ! Un tel dispositif aurait déjà dû être mis en place depuis des années. Un dispositif équivalent existe depuis plusieurs décennies pour les transports en commun, et certains abattements →

fiscaux existent depuis longtemps pour certains usagers de la voiture. Or, au-delà de la question de principe, se déplacer à vélo n'est pas gratuit... L'usage du vélo se répand et avec la crise actuelle cet oubli des cyclistes est devenu encore plus criant.

Bénéficier de ce forfait mobilité durable nécessite une certaine fréquence d'utilisation de votre vélo. Le quota prévu au titre de 2020 est de 100 jours pour un agent à temps plein (sur environ 228 jours de travail). Pour en bénéficier l'année n, il faut en avoir fait la demande avant le 31 décembre n-1. Sauf cette année, où exceptionnellement Bercy acceptait encore des demandes en janvier.

En 2020, le montant de cette aide sera exceptionnellement cumulable (mais sur des périodes distinctes) avec le remboursement de frais de transports publics. Ce cumul des



remboursements de transport est à la fois utile et légitime. C'est en permettant aux agents d'associer les transports (pédaler jusqu'à une gare par exemple) qu'on permettra à tou·tes de se dispenser de la voiture.

À l'Insee en pratique l'information aura été délivrée de façon assez poussive. La première véritable communication sur →

CTR* du 21 janvier 2021 : Liminaire CGT-SUD Insee

A l'heure où le Covid et ses variants continuent à galoper, en plus du couvre-feu à 18h imposé par le gouvernement, la protection et l'accompagnement des agents doivent être une priorité pour l'administration. La généralisation du couvre-feu à 18 heures à l'ensemble du territoire de métropole pose de nouvelles difficultés aux agents qui ne savent plus à qui se fier entre les instructions contradictoires du ministère, de la direction générale et de leur établissement d'affectation.

Pour les agents qui doivent se rendre sur site, la situation est rendue infiniment complexe. Ils sont confrontés à une affluence accrue dans les transports. Les restaurants administratifs sont parfois fermés, ou bien ils ne permettent pas la distanciation physique. Il ne faudrait pas qu'en plus ils soient pénalisés sur leur temps de travail. C'est pourquoi nous demandons des aménagement horaires à leur destination.

Dans ce contexte lourd, nous devons examiner les lignes de gestion (LDG) pour les promotions. Nous savions que ce texte ne pourrait être que régressif, et il l'est. Les LDG donnent toute latitude à la direction pour promouvoir qui lui semble bon. Les critères affichés ne sont ni objectifs, ni mesurables. Ils ne contraignent l'administration en rien. Et ils ne garantissent en rien qu'il n'y ait pas en coulisse des critères secrets. Il n'est pas rare d'entendre un responsable dire qu'un agent est trop jeune, trop vieux, trop mobile, qu'il n'est pas dans le bon service ou que son temps partiel est un obstacle à la promotion espérée... Mais bien sûr il n'est jamais possible de prouver que des critères discriminatoires aient été utilisés.

Bien sûr nous ne sommes pas dupes : l'arbitraire existait déjà auparavant. Mais au moins les CAP pouvaient jouer leur rôle de « garde-fous ». Ce nouveau texte ne permet aucun recours en pratique et n'élimine ni l'arbitraire, ni le clientélisme : nous ne pouvons que nous y opposer.

Les élu·es de la liste CGT-SUD Insee en CTR*

* CTR : Comité Technique de Réseau, instance de concertation des représentants des agents de l'Insee

le sujet date du 15 novembre 2020, alors que le décret concerné remonte au 9 mai. Courant octobre, nous avons dû relancer la direction pour savoir où ça en était. Jusque-là, aucune information tangible n'avait été délivrée. Le [Flash RH #8](#) de fin octobre restait assez elliptique. Quant au [Flash RH #9](#) de début novembre, il renvoyait simplement vers les « FRHL ». C'est en fait la [Lettre Sesam n°38](#) de mi-novembre qui a informé les agents. La date limite de la demande étant fixée au 31 décembre, l'information est donc arrivée un peu tard, surtout compte tenu des congés de fin d'année. D'ailleurs cette date limite fut repoussée par Bercy. Bref, une communication à la fois insuffisante et trop tardive.

Pourtant à la fin de l'été un beau flyer Bercy Vert avait été suspendu bien en vue dans le hall d'entrée du White. Une idée louable pour promouvoir l'usage du vélo mais s'accompagnant de remboursements moins avantageux que dans le privé. Ce remboursement est plafonné à 200 € par an dans la fonction publique, alors qu'il [peut atteindre 500 € dans le privé](#).

Reste à souhaiter que toutes les personnes concernées aient pu prendre leurs dispositions en temps voulu...

* * * * *

Le peuple souverainS

Voici un extrait du livre **Rage against the Machisme** de Mathilde Larrère¹ :

Essayez de faire un article, un tweet, un post avec un point médian, ou le mot « autrice », et... ouvrez le parapluie à trolls ! La violence de la réaction que cela suscite tend à démontrer l'enjeu de cette lutte, pourtant présentée comme secondaire et inutile par ses détracteurs (et détractrices !). Mais nombreux pensent que c'est là une nouvelle lubie des féministes du XXI^e siècle, « devenues folles » si l'on en croit Valeurs actuelles (12 mars 2020).

Détrompez-vous ! Les femmes se sont dressées contre la masculinisation de la langue depuis que celle-ci a été

imposée par les grammairiens et académiciens du XVII^e siècle. Au début de la Révolution française paraît une brochure présentant des positions assez radicales en matière d'égalité femme-homme, et entre autres : « Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble. » Des recherches récentes tendent à attribuer cette Requête des dames à l'Assemblée à des hommes cherchant à déconsidérer les luttes des femmes par une présentation alors outrancière de leurs revendications : comme Valeurs actuelles de nos jours en quelque sorte ! Reste que le débat était alors d'actualité. La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges (1791) porte la critique du faux « neutre masculin », comme les féministes de nos jours qui cherchent à imposer le terme « droits humains » au lieu de l'ambigu « droits de l'homme ». En 1848, Jeanne Deroin se refuse à parler du « suffrage universel » et lui accole systématiquement l'adjectif « masculin » pour protester contre la privation des urnes. Dans La Voix des femmes, journal entièrement rédigé et administré par des femmes en 1848, on écrivait « le peuple souverainS », à nouveau pour essayer de contrer le neutre masculin et inclure les femmes dans cette souveraineté. Hubertine Auclert déclarait en 1898 :

« L'omission du féminin dans le dictionnaire contribue plus qu'on ne le croit à l'omission du féminin dans le droit. L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée. [...] La féminisation de la langue est urgente, puisque pour exprimer la qualité que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots.

[...] Quand on aura révisé le dictionnaire et féminisé la langue, chacun de ses mots sera, pour l'égoïsme mâle, un expressif rappel à l'ordre. »

« L'Académie et la langue », Le Radical, 18 avril 1898.

Cet extrait retrace les combats féministes de la Révolution française jusqu'au mouvement #MeToo d'aujourd'hui. Ce →

¹ Reproduit avec son autorisation.



passage montre que la question de la féminisation de l'écriture ou écriture inclusive n'est pas un délire contemporain.

Non, « autrice » n'est pas une invention, c'était un mot usité jusqu'à ce que certains décident que la littérature est une affaire d'hommes. Il y avait bien plus de mots féminins pour les métiers à la Renaissance (poétesse, philosophe, médecine, emperière...).

La fameuse règle « le masculin l'emporte sur le féminin » n'a pas toujours existé. Pendant longtemps, elle a été en concurrence avec la règle de proximité qui consiste à accorder avec l'élément le plus proche (ces garçons et ces filles sont grandes. Ces filles et ces garçons sont heureux). L'écriture inclusive ne se restreint pas au point médian (les statisticien·nes sont intelligent·es), c'est également

Si vous préférez écouter plutôt que lire, on vous conseille le podcast : <https://www.binge.audio/podcast/parler-comme-jamais/ecriture-inclusive-pourquoi-tant-de-haine> où on apprend notamment que l'interlocution « Françaises, Français » qui est aujourd'hui banalisée a été critiquée à son arrivée comme dénaturant la langue. Comme quoi le langage inclusif et ses critiques ne sont pas modernes.

l'utilisation de nouveaux mots (enquêteurices qui vient de la contraction d'enquêteurs et enquêtrices), l'ajout du mot féminin (les informaticiens et les informaticiennes) mais aussi de tournures épïcènes qui ne marquent pas le genre (élèves, personnes, etc.). L'écriture inclusive vise donc à démasculiniser la langue dans le but de mettre les femmes et les hommes sur un pied d'égalité et pour en finir avec un système hiérarchique où l'homme est surreprésenté. →



Le plafond d'emploi nous tombe sur la tête !

Les baisses d'effectif dans la Fonction Publique s'enchaînent régulièrement depuis de nombreuses années. À l'Insee, depuis 2005, ce sont près de 30 % des postes qui ont été supprimés. En 2019, la direction de l'Insee a signé avec le ministère un contrat triennal, prévoyant des baisses d'effectifs sur trois ans et permettant ainsi d'avoir une visibilité sur la pénurie à venir. Pour la période 2019-2021, c'est ainsi 200 emplois qui seront supprimés.

Avec cette baisse d'effectifs, l'Insee n'est pas en mesure de pourvoir tous les postes nécessaires à une activité normale. Les départs à la retraite sont nombreux, et les recrutements ne sont pas suffisants dans toutes les catégories d'agents.

Résultat : des postes restent vacants dans de nombreux établissements de l'Insee et dans les services statistiques ministériels (SSM), qui accueillent de nombreux agents Insee. Pour faire face à cette pénurie, criante dans certains établissements, la direction de l'Insee a pris l'habitude d'avoir recours à la Place de l'Emploi Public (PEP).

C'était le cas à l'issue des campagnes de mobilités 2020. De nombreux postes, de catégorie A, B ou C, étaient vacants. Plusieurs ont donc été ouverts pour recrutement à la PEP, jusqu'à 10 dans un seul établissement !

Et, au cours de l'été, patatras : interruption des procédures parce que le plafond d'emploi est dépassé ! En clair, des départs planifiés, notamment en retraite, ont été retardés, et il faut donc stopper net les recrutements en cours.

Le problème est que ces départs qui n'ont pas eu lieu au niveau global empêchent maintenant des recrutements par des établissements en manque d'effectifs. Au final, certaines directions régionales et certains services en tension doivent faire face à des pénuries d'agents, avec le risque de surcharge pour les présents et de ne pas pouvoir mener à bien l'ensemble des missions.

Tant que l'alpha et l'oméga de la gestion des effectifs sera la baisse inéluctable, nous continuerons de voir ce plafond nous tomber sur la tête.

Oui à des effectifs suffisants pour nos missions !

La revendication d'une langue inclusive n'est pas nouvelle, et l'impossibilité de faire évoluer notre langue vers un vrai neutre montre bien l'importance que notre société porte à la différenciation des genres et à la prévalence du masculin.

Notre langue a aussi un problème de connotation des mots féminins, :un « maître » désigne un maître d'école, un maître de conférence, une « personne compétente pour diriger », tandis qu'une « maîtresse » sera une maîtresse d'école (rarement de conférence) ou une amante...

* * * * *

Le télétravail a un coût financier ; l'administration doit y participer

Le télétravail implique certaines dépenses pour les agents (électricité, gaz, internet...). Il revient donc à l'administration de prendre ses dispositions. Sauf qu'à ce jour aucune information n'a été délivrée sur le sujet.

[Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016](#) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature stipule dans son article 6 : « *L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci* ».

Une bonne connexion Internet est nécessaire pour le télétravail. Quelques agents ont dû prendre des abonnements internet ou en changer pour avoir une meilleure connexion et travailler dans de bonnes conditions. Il est anormal que ce coût soit à leur charge. L'administration pourrait participer à l'achat de box ou de clés 4G (utilisées par des agents télétravaillant dans des zones captant mal).

Nos habitats, devenus lieux de travail, doivent être chauffés, éclairés, d'autant plus que nous sommes en hiver. Nos postes eux-mêmes doivent être alimentés.

Plus largement, ce télétravail subi par les agents entraîne des frais supplémentaires d'achats de matériels pour leur confort de travail. L'administration distribue depuis septembre le matériel pour télétravailler et autorise depuis novembre l'emprunt de fauteuils de bureaux. Mais ces gros fauteuils n'entrent pas forcément dans nos appartements, et certains ont besoin de double écrans. Certains n'avaient pas de bureau...

Nous pensons qu'une partie de ces coûts (a minima les frais d'abonnement et de communication) doit être prise en charge par l'administration, comme le stipule le décret sur le télétravail. Nous le réclamons depuis l'automne, sans réponse de la part de l'administration (ni de l'Insee, ni de Bercy).

* * * * *

Pour un smartphone de 120 grammes, 70 kg de matériaux nécessaires

Les smartphones ont un impact environnemental considérable. Avec près de 10 milliards de « téléphones intelligents » vendus dans le monde depuis la sortie du premier iPhone en 2007 et avec seulement 15 % de smartphones collectés en fin d'usage, cet impact n'est pas près de diminuer.

Un nouveau smartphone tous les 2 ans

Deux ans, c'est en moyenne la durée de vie (ou plus exactement, la durée d'utilisation) de notre smartphone. La publicité, les offres promotionnelles ou les effets de mode nous poussent à en changer très régulièrement. 88 % des Français·es changent ainsi leur téléphone alors qu'il fonctionne encore tout à fait. On parle ainsi d'**obsolescence culturelle**.

S'y ajoutent l'impossibilité de réparer son téléphone (batteries soudées donc difficilement changeables, absence de pièces de rechange) et l'**obsolescence programmée** : mises à jour du système d'exploitation incompatibles avec les caractéristiques techniques des téléphones les plus anciens, pièces craignant la chaleur collées près de la batterie, pièces conçues pour ne pas durer, etc. Et si on arrêta cette absurdité écologique ?! →

Quatre tours du monde pour fabriquer un smartphone

Conception du téléphone aux États-Unis, extraction et transformation des matières premières en Asie du Sud-Est, en Australie, en Afrique centrale ou en Amérique du Sud, fabrication des principaux composants en Asie, aux États-Unis ou en Europe, assemblage en Asie du Sud-Est, notre smartphone a beaucoup voyagé lors de sa fabrication.

Si on y ajoute la distribution (la plupart du temps en avion) vers le reste du monde, notre smartphone a fait quatre fois le tour du monde en moyenne avant d'arriver dans notre poche. Et si là aussi on arrêta cette absurdité écologique ?!

Notre smartphone est riche...

...en métaux : jusqu'à 50 métaux différents sont présents dans un smartphone, dont des métaux précieux comme l'or et l'argent, des métaux rares et spéciaux comme le tantale et des métaux à l'extraction polluante : néodyme, lithium. L'exploitation du néodyme en Chine provoque des rejets d'eau acide et des déchets chargés en radioactivité et en métaux lourds. En Amérique du Sud, l'eau est surexploitée

pour la production du lithium des batteries, privant d'eau potable certaines populations locales, au point de provoquer des conflits et de compromettre leur survie.

Selon l'Unicef, plus de 40 000 enfants travaillent dans les mines du Sud de la République Démocratique du Congo pour extraire le cobalt et le coltan. Une fois encore si l'on arrêta ces absurdités écologique et sociale ?!

Des solutions existent

Des alternatives plus durables et plus économes existent, avec des téléphones plus modulables et réparables. Des procédés diminuant l'impact écologique pourraient être mis en place, selon l'Agence française de l'environnement (Ademe) et l'ONG France Nature Environnement dans [une étude publiée en septembre 2017](#).

Mais les initiatives individuelles ne suffiront pas, tant que le marché poussera à sur-consommer. Le politique doit agir, en proposant par exemple des lois contre l'obsolescence programmée, contre une publicité abusivement pléthorique ou encore pour des mesures favorisant le recyclage de l'électronique existant.

* * * * *

Centre d'hébergement d'urgence à MK1 : une situation qui s'éternise et dégénère

Depuis décembre 2018 sur décision préfectorale, un Centre d'Hébergement d'Urgence (C.H.U) accueille dans la tour « Insee MK1 » des personnes sans abri ou sans domicile fixe. Il s'agit en grande majorité des personnes migrantes, dont de nombreuses familles. Nous en avons déjà parlé dans [Les Voix du Sud en juillet 2019](#).

À l'origine, il s'agissait d'une solution d'urgence prévue pour 6 mois. Pour cet hébergement provisoire, des travaux à minima avaient donc été entrepris pour accueillir 300 personnes en attendant qu'une solution de logement plus pérenne soit trouvée (souvent en lien avec une aide à l'insertion). Dès l'été 2019, nous rappelions « qu'un CHU ne dure qu'un temps »... tout en mentionnant le premier avenant de prolongation qui déjà se profilait jusque fin 2019. →

CRISE SANITAIRE, SOCIALE, ECOLOGIQUE

IL Y A DES SOLUTIONS D'URGENCE

- 1 BREVETS PUBLICS SUR LES VACCINS**
- 2 RENFORCEMENT MASSIF DES SERVICES PUBLICS dont la santé et l'éducation**
- 3 INTERDICTION DES LICENCIEMENTS dans les entreprises qui font des profits**
- 4 CONDITIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES des aides publiques aux entreprises**
- 5 SMIC À 1700 EUROS NET, +400 EUROS PAR MOIS pour toutes et tous dont les retraites et minimas sociaux**
- 6 18-25 ANS : ACCÈS À TOUS LES MINIMAS SOCIAUX**
- 7 ABROGATION DE LA RÉFORME CHÔMAGE**
- 8 CONTRE LE CHÔMAGE : PARTAGE DU TRAVAIL**

Union syndicale
Solidaires

avec 32h hebdomadaire de référence sans perte de salaire ni flexibilité

Deux ans plus tard, sans surprise, aucune solution de remplacement pérenne n'a été proposée par les pouvoirs publics et cette situation s'est enkystée. Comme souvent s'agissant de ces CHU, le provisoire s'est prolongé, puis éternisé. Depuis le premier confinement, ce sont non plus 300 mais 350 personnes qui sont stationnées dans des conditions matérielles et sanitaires de plus en plus préoccupantes. Tout le monde sait, à commencer par la préfecture et le préfet, que cette tour MK1 n'est pas adaptée. Dès lors la situation ne pouvait que dégénérer.

Au printemps 2020, une enveloppe de 150 000 € a été annoncée pour des travaux de « réaménagement ». Mais dans un tel bâtiment, ce genre de rafistolage de fortune ne constitue évidemment pas une véritable solution. De surcroît, à l'arrivée du premier confinement, ces travaux ont été repoussés. La situation était déjà précaire, et Alteralia (association de droit privé en charge sur appel d'offre préfectoral de la gestion de ce CHU) la gérait déjà « à flux tendus ». Rien ne permettait donc d'éviter que cette situation continue de se dégrader. L'organisme Alteralia porte une part de responsabilité mais la responsabilité première reste évidemment celle des pouvoirs publics et de la préfecture.

Début septembre, différentes associations et la mairie de Malakoff ont lancé une campagne de mobilisation visant à alerter sur cette situation et à dénoncer le manque de moyens

mis à disposition par la préfecture dont en théorie c'est pourtant la mission. Des vidéos ont circulé, par exemple celle assez « parlante » [mise en ligne par l'association Utopia56](#). Plusieurs médias sont venus sur place (France 3 IdF, l'Humanité...), sans toutefois pouvoir accéder au bâtiment (alors que c'était encore possible à l'été 2019).

À ce stade, la situation ne peut que continuer d'empirer, et plus encore en temps de covid, ce qui tient lieu d'aération-climatisation ne fonctionnant quasiment plus. Les personnes supplémentaires arrivées au début du premier confinement ont été parquées dans les sous-sols (donc sans lumière naturelle). Il y a des femmes enceintes. Aucun suivi sanitaire digne de ce nom n'est assuré. Dans ces conditions surviennent forcément des tensions, d'une part entre personnes ainsi « hébergées », d'autres part entre ces personnes et l'association Alteralia dont certaines méthodes semblent de plus en plus sujettes à caution (black-out, contrôle des entrées et sorties, interdiction de toute visite, restrictions drastiques de toute restauration-alimentation autre que les deux plateaux-repas journaliers « officiels » venus de l'extérieur, etc.), alors qu'il y a de nombreux enfants et adolescents...

Cette situation, de plus en plus tendue, est devenue intenable. La seule solution digne de ce nom c'est un ré-hébergement pérenne ailleurs. Avec, désormais, la difficulté que les →

Crise migratoire ou crise de l'accueil ? Peut-on loger les personnes sans domicile fixe ?

Voici [un extrait de l'appel du « Collectif réquisition »](#) :

Logements vacants, un triste record !

L'Insee a recensé 3 millions de logements vacants en France, 400 000 en Ile-de-France, 117 000 à Paris. Record de tous les temps battu ! De plus, avec la crise, le développement du télétravail, le coup de frein sur le tourisme de masse, le nombre de bureaux vacants et de logements dédiés au tourisme, dont AirBnb & Co, va aussi augmenter rapidement.

Zéro réquisitions depuis 25 ans !

Depuis 1945, 3 procédures de réquisitions de locaux vacants à destination des sans-logis ont été instituées. Celle issue de l'ordonnance du 11 octobre 1945, a fait ses preuves puisqu'elle a permis la réquisition de plus de 100 000 logements jusque dans les années 90, dont un millier en 1995-1996, sur ordre de Chirac, après l'occupation du 7 rue du Dragon en décembre 1994.

Depuis AUCUNE réquisition n'a été prononcée sur des biens appartenant à de grands propriétaires privés, malgré l'adoption en 1998 et 2018 de 2 nouvelles procédures de réquisition inefficaces et inapplicables.

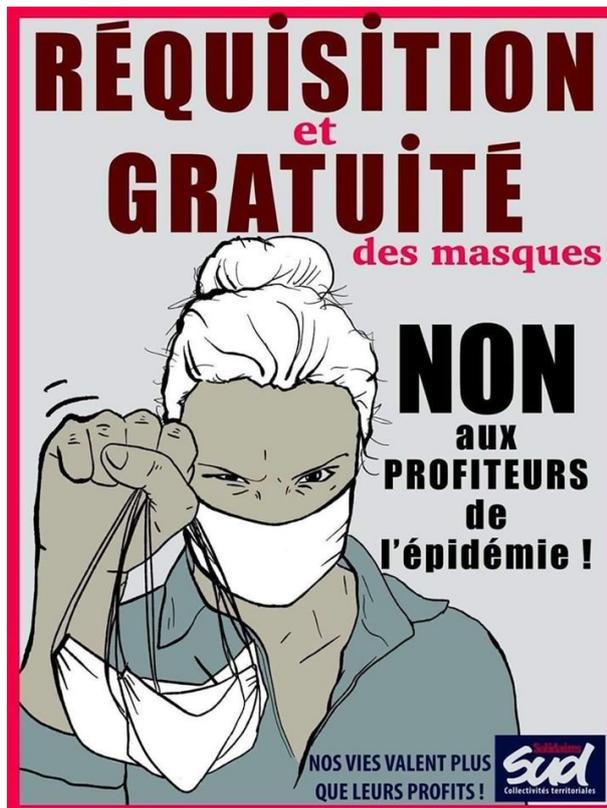
enfants sont scolarisés dans un rayon de plusieurs kilomètres autour du CHU.

Mais pour l'heure c'est toujours l'impasse. À l'échelle du département et de Malakoff, encore un « exemple » de cette crise de l'accueil (et non de cette « crise migratoire »). Un cas pour ainsi dire emblématique de ces situations de plus en plus indignes s'agissant d'un pays comme la France, 67 millions d'habitants et soi-disant « 5^e puissance économique mondiale ».

Les mesures fiscales de Macron ont accru les inégalités selon les chiffres de France Portrait Social

Il y a d'un côté les propos du directeur général de l'Insee, qui sert un peu la soupe au gouvernement*. Et il y a de l'autre le travail des agents de l'Insee qui peuvent encore produire des études de qualité, même quand ces études dérangent le pouvoir en place. C'est le cas du dernier « France Portrait Social », dont l'un des articles est intitulé : « [Les personnes les plus aisées sont celles qui bénéficient le plus des mesures socio-fiscales mises en œuvre en 2018](#) ».

Même si cela ne constitue pas un scoop à proprement parler (on s'y attendait un peu !), l'Insee fait ainsi la démonstration que ces mesures ont accentué les inégalités. Grâce à la suppression de l'ISF et grâce à la flat tax sur les revenus du capital (ou Prélèvement Forfaitaire Unique), les plus riches se



sont gavés. Et ils vont pouvoir continuer. En revanche, les plus pauvres ont été durement frappés par la hausse de la fiscalité indirecte (essence et tabac notamment).

En 2018, du fait de ces mesures, les 10 % les plus riches ont ainsi vu leur niveau de vie augmenter de 800 € en moyenne, contre moins de 300 € pour les 90 % restants, et contre moins de 50 € pour les 10 % les plus pauvres. Du fait de ces mesures, le niveau de revenus des plus

riches a augmenté de 1,2 %, contre 0,4 % à 0,7 % pour tous les autres. Quand ces impôts augmentent c'est donc en contradiction avec tout rôle redistributif. Et quand ils baissent (ici légèrement), eh bien c'est aussi en contradiction avec tout rôle redistributif. À quand le retour de l'ISF tant réclamé ?

* Le 14 août 2019, par exemple, [le directeur général de l'Insee invité sur BFM](#) expliquait que la politique de « baisse du coût du travail » (CICE, baisse des cotisations sociales...) avait « porté ses fruits » (cf à 12min11). Sans chiffres à l'appui, il exprimait ainsi un point de vue tout personnel, pour ainsi dire présenté comme une évidence et donc, implicitement, comme un résultat de l'Insee puisqu'il était invité en tant que DG. Pourtant les deux CICE ont coûté un « pognon de dingue » (des dizaines de milliards)... au final pour très peu d'emplois créés selon les estimations de France Stratégie ou de l'OFCE (autour de 100 000 emplois).

Retrouvez toutes les dates de « dialogue social » [ici](#)

N'hésitez pas à nous contacter avant ces réunions (ou dès que besoin !) pour que nous puissions faire remonter vos revendications, inquiétudes, propositions...



Nous contacter et suivre notre actualité :
Mail de la section DG : :DG75-Syndicat SUD
Site national : <http://www.sudinsee.org/>